

## Le projet de RLPi

- ❑ **Pouvoir de Police** transféré **aux Maires** (le Préfet a un pouvoir de substitution en cas de carence **des Maires** en matière de Police)
- ❑ **Aller plus loin que le Règlement National de Publicité** (2012) au niveau de :
  - La **dé-densification** des dispositifs publicitaires
  - L'encadrement de **l'esthétique** des dispositifs
  - La protection de la qualité des paysages naturels et urbains
  - La préservation des **dispositifs pittoresques** en cœur de village
- ❑ Pouvoir limiter la **consommation énergétique** des dispositifs
- ❑ Adapter la réglementation aux **besoins économiques** dans les sites d'activités
- ❑ Renforcer la **sécurité des automobilistes**

**En  
cohérence  
avec le  
PADD du  
PLUi**

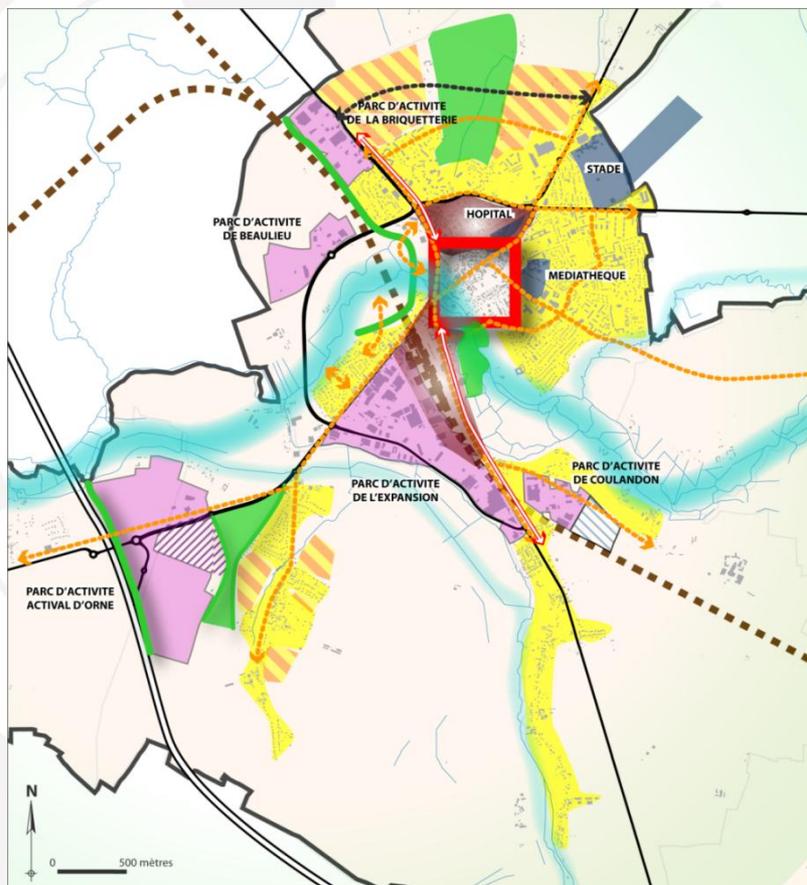
## Le projet de RLPi : les objectifs

- ❑ Résorber les points noirs paysagers et mettre en valeur les espaces concernés, notamment au niveau des entrées de ville
- ❑ Améliorer l'attractivité et le dynamisme des entreprises en revalorisant l'image des sites d'activités économiques
- ❑ Mettre en valeur le patrimoine bâti et les centres anciens

# Principaux éléments de diagnostic

## ❑ Les orientations du PADD

- Prioriser le développement économique sur Actival
- Veiller au traitement qualitatif des entrées de ville
- Limiter les extensions commerciales, tout particulièrement sur Actival
- Conforter les commerces de proximité
- Permettre un développement touristique s'appuyant sur le cadre de vie du territoire



### ORIENTATIONS STRATEGIQUES : PÔLE URBAIN

- Affirmer l'identité urbaine de la ville centre pour une attractivité nouvelle**
  - Intensifier le caractère pluri-fonctionnel du cœur de ville
  - Elargir les limites du centre ville en lien avec...
  - ... la requalification des axes d'entrées de ville
  - Permettre le bouclage entre la route d'Occagnes et la route de Trun
  - Développer à long terme des quartiers d'habitation permettant l'accueil de populations nouvelles
- Créer les conditions d'accueil pour une activité économique pérenne et dynamique**
  - Prioriser le développement économique zone Actival d'Orne
  - Traitement qualitatifs franges urbaines et visibles depuis les principaux axes de circulation
  - Créer des espaces de respiration en cœur de ville ou entre le PA Actival et le pôle urbain
  - Réaliser une opération de couture urbaine limitant les risques de nuisances entre quartier d'habitat et d'activités
- Garantir les équilibres entre commerce de proximité et développement commercial périphérique**
  - Préservation des commerces de proximité
- Permettre un développement touristique s'appuyant sur le cadre de vie du territoire**
  - Utiliser les vallées, véritables corridors écologiques, comme supports de découverte du territoire
  - Mettre en oeuvre un maillage de liaisons douces inter et intraquartiers et tourner la ville vers la rivière